

LOI N° 2006-21 DU 05 DECEMBRE 2006

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 17 février 2006 entre la République du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) dans le cadre du financement partiel du Programme d'Appui au Développement Rural (PADER).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification par le Président de la République, de l'Accord de prêt d'un montant de six millions neuf cent cinquante mille (6.950.000) droits de tirages spéciaux, soit environ cinq milliards (5.000.000.000) de francs CFA, signé le 17 février 2006 entre la République du Bénin et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) dans le cadre du financement partiel du Programme d'Appui au Développement Rural (PADER).

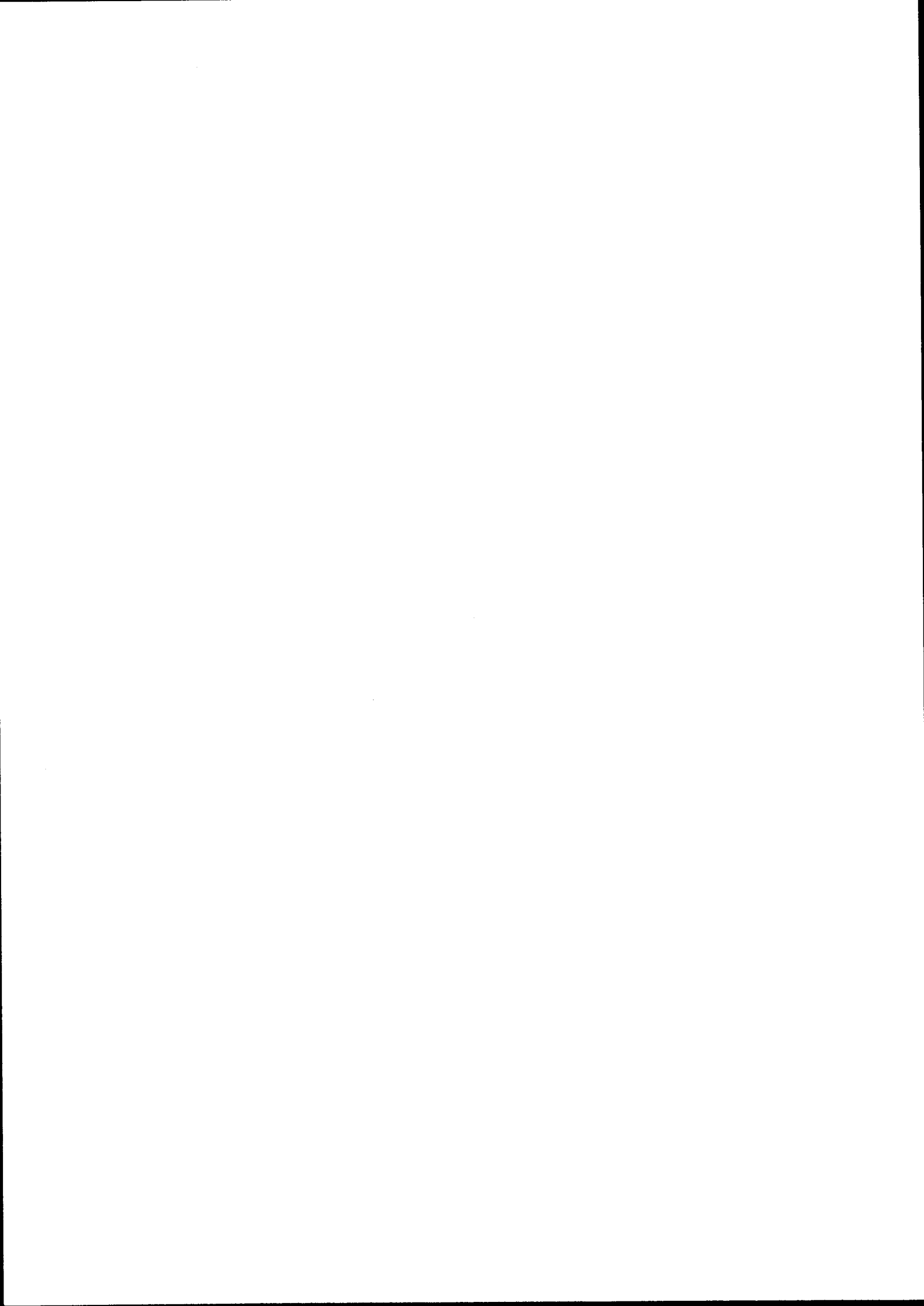
Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi d'Etat.

Fait à Cotonou, le 05 décembre 2006,

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
absent, le Ministre de la Défense
Nationale chargé de l'intérim,



Issifou KOGUI N'DOURO.-

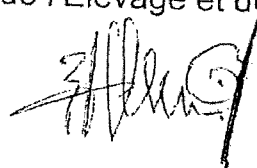


Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



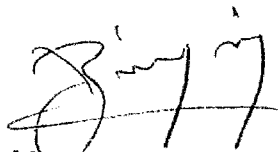
Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Roger DOVONOU.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Chargé des Relations avec les Institutions,
Porte-Parole du Gouvernement,



Me Abraham ZINZINDOHOUE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDEF 4 MAEP 4
MJCRI-PPG 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE 4 GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.

